

## *Convention pour la découverte des classes préparatoires Lycée Montaigne – Bordeaux*

<b><i>Etablissement d'accueil</i></b>	<b>Lycée Michel Montaigne</b>  226 rue Sainte Catherine 33075 BORDEAUX CEDEX 05 56 33 66 82 <a href="mailto:cpge.montaigne@ac-bordeaux.fr">cpge.montaigne@ac-bordeaux.fr</a>	<b>Chef d'établissement</b>  Paul Morin  Proviseur
<b><i>Etablissement d'origine</i></b>	Nom :  Ville :  Tél :  Mail :	<b>Chef d'établissement</b>  Nom :  Cachet :
<b><i>Elève stagiaire</i></b>	Nom :  Prénom :  Classe :	<b>Responsable légal</b>  Mail :  Tél :

**Classe préparatoire demandée (merci de cocher la case correspondante) :**

<input type="checkbox"/>	<b>MPSI</b>
<input type="checkbox"/>	<b>PCSI</b>
<input type="checkbox"/>	<b>BCPST</b>
<input type="checkbox"/>	<b>HKAL</b>
<input type="checkbox"/>	<b>HKBL</b>
<input type="checkbox"/>	<b>ECE</b>
<input type="checkbox"/>	<b>ECS</b>

**Date et horaires de la journée découverte (à définir au préalable, en contactant le secrétariat des classes préparatoires par téléphone : 05.56.91.10.10) :**

**Le : .....de.....heures à.....heures**

## Articles de la convention

---

**Article 1 :** La journée de découverte a pour objectif d'aider l'élève à faire un choix d'orientation. L'élève stagiaire conserve son statut scolaire. Pendant son séjour dans le lycée d'accueil, l'élève stagiaire reste sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine.

Il doit respecter le règlement intérieur et particulièrement les consignes de sécurité du Lycée d'accueil. Pour tout incident ou accident, le chef d'établissement d'accueil ou son représentant prend contact avec le chef d'établissement d'origine pour fixer la conduite à tenir.

**Article 2 :** La journée d'immersion est organisée en 2 phases :

**Une phase de préparation** au sein du lycée d'origine, au cours de laquelle l'élève prépare son projet avec l'aide de ses professeurs et du psychologue de l'éducation nationale.

**La phase de découverte** qui se déroule au Lycée d'accueil. L'élève stagiaire est accueilli par un ou plusieurs professeurs au sein d'une classe. Il assiste aux enseignements et éventuellement aux interrogations orales.

**Article 3 : l'élève s'engage :**

A se présenter au secrétariat des classes préparatoires avant l'heure prévue du début de stage avec la convention signée.

A respecter les règles de fonctionnement du lycée d'accueil.

**Article 4 : les responsables légaux de l'élève stagiaire s'engagent :**

A assurer pleinement leur responsabilité civile en cas de dégradation de biens ou d'atteinte aux personnes dont l'élève serait responsable.

A informer l'établissement d'origine et le Lycée d'accueil en cas d'absence.

**Article 5 : le lycée d'accueil s'engage :**

A informer l'élève sur les formations proposées, les conditions de recrutement et les enseignements.

A informer au plus vite le lycée d'origine en cas d'incapacité à accueillir l'élève en mini-stage.

A informer l'établissement d'origine en cas d'absence de l'élève au mini-stage.

**Article 6 : L'établissement d'origine s'engage :**

A renvoyer au Lycée d'accueil la présente convention signée, par courrier ou par mail, au moins 3 jours avant la tenue du mini-stage.

**Signatures des parties qui s'engagent à respecter la convention :**

<i>Le responsable légal</i>	<i>L'élève</i>	<i>Le/la proviseur-e de l'établissement d'origine</i>	<i>Le proviseur du lycée d'accueil</i>
Date :	Date :	Date :	Date :

Formulaire à retourner à l'adresse suivante : [cpge.montaigne@ac-bordeaux.fr](mailto:cpge.montaigne@ac-bordeaux.fr)